



## Protégeons nos enfants!!

Par **fariddjedd**khan, le **31/10/2018** à **10:17**

Mon fils vit avec une personne qui est actuellement recherchée et condamnée en Italie pour des faits de pédophilie, mon fils bénéficiait déjà d'une mesure d'aemo lorsque j'ai appris ces derniers faits, j'ai prévenu par courrier le juge des enfants et aussi les référents sociaux de cette situation. Mais lorsque l'audience de fin de mesure d'aemo est arrivée je me suis aperçu que mes signalements n'avaient pas été pris en compte. Et aucune vérification sur cet individu n'avait été faite ni demandée! On m'a seulement dit de retourner auprès du Procureur! La mesure d'aemo a été levée et mon fils vit sans protection auprès d'un pédophile condamné et recherché en Italie. Mon fils présente des troubles du comportement ainsi qu'une absence totale de langage malgré qu'il ait 3 ans et demi.

Que puis-je faire?

Ce pédophile se nomme xxxxxx né le 12-02-1978 à Alexandrie égypte.

Cette décision a été prise par le juge des enfants du TGI de Grasse.

Quelqu'un peut-il m'aider?

**Bonjour,**

**Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !**

**Merci.**

Par **amajuris**, le **31/10/2018** à **11:04**

bonjour,

si cette personne n'a pas l'autorité parentale sur votre fils, je ne comprends pourquoi votre fils

de 3 ans vit avec cette personne.  
aviez-vous un avocat ?  
salutations